

Réunion du Comité Syndical du 26 juin 2024

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de votants : 36

Convoqué le 14 juin 2024, le conseil syndical s'est réuni le 26 juin 2024 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

118^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur José BELDA
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Alain DEAT
Madame Catherine FROMAGE
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur André MAGNOUX
Madame Nathalie MARIN
Monsieur Christian MELIS
Madame Danielle MISIC

Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Madame Mina PERRIN
Monsieur Gilles PÉTEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Bruno RESSOUCHE
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Patrick BELLAT
Madame Virginie MOURNIAC-GILORMINI
Madame Catherine PHAM

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUESPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Michel LACROIX
Madame Christine MANDON
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Stéphane PONCE
Monsieur François REPOLT
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Nicolas BONNET	à	Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur François REPOLT	à	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Gilles VESCOVI	à	Monsieur Dominique ADENOT

Etude/Accompagnement sur l'évolution des objectifs du PAT et leur intégration dans le SCOT du Grand Clermont

Approuvé en 2018, le PAT Grand Clermont / Parc Naturel Régional Livradois Forez se trouve désormais dans une phase de mise en œuvre opérationnelle par ses porteurs et par les acteurs alimentaires du territoire. Parallèlement, les orientations et objectifs stratégiques du PAT ont fait l'objet d'inclusions plus ou moins fortes dans divers documents de planification des EPCI du territoire (PLUI et PCAET notamment). Actuellement, le PAT est également pris en compte dans l'élaboration de la charte du Parc Livradois-Forez.

Au lancement du PAT, 6 objectifs stratégiques et 10 objectifs chiffrés ont été déterminés collectivement. Déclinés à partir du scénario Afterres 2050, ils constituent une trajectoire de transition agricole et alimentaire pour le Grand Clermont et le Parc Livradois-Forez d'ici 2050. Afin de mettre en cohérence ces objectifs chiffrés avec les nouvelles réglementations nationales en vigueur (loi Climat et Résilience, SNANC, Plan Ambition Bio) et avec les évolutions du territoire (RGA 2020, révision de la Charte du Parc, révision du SCOT Grand Clermont), il convient donc d'engager un travail sur leur redéfinition. Cette redéfinition des objectifs existants pourra être complétée par la création de nouveaux afin de couvrir l'ensemble des axes stratégiques du PAT. Cette révision sera accompagnée par un prestataire et devra

mobiliser l'ensemble des partenaires du PAT pour co-construire des objectifs à horizon 2050 et la trajectoire pour les atteindre. Ce travail donnera lieu à une publication grand public sur la stratégie et les objectifs de relocalisation alimentaire qui s'organise dans le cadre du PAT (livret PAT II). Il devra également servir à la mise en œuvre d'une 2nde phase de l'Observatoire du PAT et du système alimentaire existant.

Concernant le SCoT du Grand Clermont, son Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) sera élaboré d'ici fin 2025. Le Grand Clermont souhaite faire du PAT un des axes majeurs de son PAS et étudier comment il pourrait être traduit concrètement dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Ce dernier traduit sous une forme prescriptive le projet défini dans le PAS : ses orientations et objectifs doivent ensuite être déclinés dans les documents d'urbanisme locaux afin d'assurer la mise en œuvre réglementaire du SCoT et peuvent être traduits dans un programme d'actions.

Ce travail se situe donc en complémentarité de la révision en cours du SCoT Grand Clermont et permettra une intégration de la stratégie et des objectifs du PAT dans le SCoT.

Les différentes phases de la mission d'étude / accompagnement seront les suivantes :

1) Evolution des objectifs du PAT Grand Clermont / Parc Livradois-Forez

- A partir des 6 objectifs stratégiques du PAT, redéfinir ou repreciser les objectifs opérationnels et chiffrés du PAT en fonction des évolutions locales et nationales (sociétales, économiques, environnementales, réglementaires, ...) intervenues ces dernières années. Cela passe par la mise à jour des objectifs existants et, si besoin, par la détermination d'objectifs chiffrés complémentaires pour couvrir tous les axes stratégiques du PAT. Ce travail donnera lieu à la rédaction d'un livret explicatif des objectifs du PAT à l'instar du premier livret PAT réalisé en 2018 à l'issue de sa phase d'élaboration.
- Définition des modalités de suivi de ces objectifs (quels critères, quelles données, ...) à l'échelle du PAT et du SCoT Grand Clermont dans le cadre d'un observatoire de leur suivi. Il sera possible de s'appuyer sur un premier travail d'observation déjà réalisé en 2021 au travers du portrait du système alimentaire local et du PAT

2) Intégration des objectifs du PAT dans le SCoT du Grand Clermont

- Quels objectifs peut-on traduire dans le PAS, le DOO et le programme d'actions du SCoT ? Préservation du foncier, orientations des productions, bâtiments agricoles et agro-alimentaires (production, transformation, distribution), paysage alimentaire, accès à l'eau, OAP agricole, trame agricole en ville, ... ? Cette expertise sera menée en recherchant également des exemples d'intégration de mesures PAT ou agricoles/alimentaires plus généralement dans des SCoT.
 - Comment les intégrer dans le PAS, le DOO et le programme d'actions du SCoT en s'appuyant obligatoirement sur une expertise juridique permettant de vérifier la possibilité et les conditions de cette intégration ?

La mission débuterait au 4^{ème} trimestre 2024 pour se terminer au 3^{ème} trimestre 2025 avec un délai de 3 à 4 mois pour chacune des 2 phases.

Dans le cadre de dépôt d'une demandes de subvention pour le financement de cette opération, il appartient à notre Assemblée d'approuver le plan de financement suivant :

Type de dépenses	Montant prévisionnel TTC	Financier	Montant prévisionnel
Dépenses sur devis (frais d'études, d'accompagnement et d'expertise, communication)	60 000 €	LEADER Puy de Dôme (80 % HT)	40 000 €
		Autofinancement	20 000 €
Total dépenses prévisionnelles TTC	60 000 €	Total ressources prévisionnelles	60 000 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la réalisation de l'étude / accompagnement sur l'évolution des objectifs du PAT et leur intégration dans le SCoT du Grand Clermont,
- d'autoriser le Président à solliciter toutes subventions pour le financement de cette étude,
- d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement FEADER/LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces concernant ce dossier.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, le 27 juin 2024.

Dominique ADENOT,
Président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20240626-20240626-822-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

